



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

MÉMOIRE

Présenté par

Fédération des chambres de commerce du Québec

À la

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Dans le cadre du

Projet de loi No 79

Loi modifiant la Loi sur les mines

avril 2010

Table des matières

La Fédération des chambres de commerces du Québec	3
Note liminaire.....	4
Sommaire exécutif	5
1- Portrait de l'industrie minière au Québec	9
2. Enjeux et défis de l'industrie minière au Québec	12
A) Stimuler l'exploration minière.....	12
B) Accroître l'accessibilité au territoire et consolider son occupation	19
C) Préserver l'intégrité du territoire et de l'environnement.....	22
D) Associer les communautés au développement.....	25
E) Assurer la relève de la main-d'œuvre.....	28
3. Régime de redevances.....	31

La Fédération des chambres de commerce du Québec

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est un vaste réseau de 155 chambres de commerce qui représentent plus de 40 000 entreprises, petites, moyennes et grandes, qui regroupent quelque 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Depuis cent ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Notre regroupement est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Nous agissons à titre de porte-parole des hommes et des femmes d'affaires et nous prenons publiquement position afin de contribuer au développement économique du Québec et de toutes ses régions. Nous faisons la promotion de l'entrepreneuriat et considérons la liberté d'entreprendre, qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, comme un droit fondamental dans notre société.

Notre Fédération agit à titre d'intermédiaire entre les entreprises, les organismes de développement économique régional et les gouvernements pour faire connaître les besoins et les préoccupations des gens d'affaires afin de créer de la richesse collective et favoriser la prospérité économique du Québec.

La participation au débat public de la Fédération des chambres de commerce depuis maintenant un siècle démontre la pertinence des valeurs que nous véhiculons en assurant la pérennité des entreprises et le mieux-être des collectivités.

Note liminaire

Plus qu'un nouvel encadrement législatif des sociétés minières, la **Stratégie minérale québécoise** instaure une cohésion au sein de l'industrie, outille davantage les régions minières et favorise la mobilisation des communautés autour des enjeux de diversification économique, et ce, dans une optique de développement durable.

En reconnaissant ainsi le rôle moteur dont les communautés sont appelées à jouer afin de rentabiliser leur proximité avec les ressources minérales, la Stratégie pose un jalon supplémentaire dans la réorientation d'un développement économique régional diversifié favorisant l'entrepreneuriat, l'économie du savoir, l'innovation, la fabrication à plus forte valeur ajoutée, la création d'emplois de qualité et la vitalité des communautés.

En fait, la Stratégie minérale québécoise reflète non seulement plusieurs des axes prioritaires d'intervention identifiés par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), mais coïncide en plusieurs points avec sa vision d'une occupation dynamique, cohérente et durable du territoire.

Cette communauté d'esprit se prolonge également dans les actions priorisées par le gouvernement afin d'accroître la compétitivité territoriale des régions ressources en complémentarité avec les régions métropolitaines et centrales. Dans cette optique, la FCCQ croit que les investissements consentis dans les régions ressources n'enlèvent rien au reste de l'économie québécoise. Bien au contraire, en plus d'assurer une attractivité accrue des investissements et débouchés étrangers dans le marché mondial très compétitif des matières premières, la disponibilité des ressources naturelles pour nos entreprises stimule une production à plus forte valeur ajoutée. Par cette promotion d'une plus grande compétitivité territoriale à l'échelle provinciale, les régions ressources profitent de l'avantage concurrentiel de la proximité avec la ressource, qu'elle soit dormante, brute ou transformée.

Sommaire exécutif

1. Portrait de l'industrie minière au Québec

L'industrie minière québécoise est en pleine effervescence. Durant les dernières années, 1 500 emplois ont été créés et l'on prévoit que dans moins de 10 ans, plus de 4 000 nouveaux emplois s'ajouteront. Entre 2003 et 2007, les dépenses en exploration sont passées de 134 millions de dollars à près d'un demi-milliard de dollars. Près de 18 000 emplois au Québec sont liés directement au secteur minier. Les retombées économiques générées sont majeures dans plusieurs régions du Québec. Le salaire annuel moyen dans l'industrie minière est d'environ 66 500 \$, soit près du double de celui de l'ensemble des industries. Le total de la valeur des expéditions minérales québécoise était de 5,5 milliards de dollars en 2007.

Bien que de nombreux territoires à travers le monde offrent un potentiel minéral intéressant, peu d'endroits dans le monde sont aussi attractifs que le Québec. Cette attractivité repose notamment sur une fiscalité compétitive, une grande stabilité sociopolitique, des tarifs énergétiques préférentiels, une main-d'œuvre compétente et des expertises recherchées.

Les découvertes des dernières années dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord québécois témoignent d'un remarquable potentiel minéral. Ainsi, le Nord québécois est devenu le site privilégié pour l'exploration avec 71 % des nouveaux titres d'exploration en 2008.

2. Enjeux et défis de l'industrie minière au Québec

A) Stimuler l'exploration minière

Le choix du gouvernement, inscrit dans la Stratégie minérale québécoise et dans ce projet de loi, de stimuler la recherche publique et celle de l'entreprise privée afin d'accroître notre connaissance du territoire et d'améliorer l'inventaire géologique du Québec nous apparaît très approprié. Ainsi, plus de la moitié du territoire (60%) nous est encore inconnu tandis que chaque million de dollars investi en exploration génère en moyenne 5 millions de dollars en exploration et 125 millions de dollars en nouvelles découvertes. Bien que les activités d'exploration génèrent des retombées économiques importantes et immédiates pour le Nord tout en contribuant à notre connaissance du territoire, il faut veiller à préserver un climat d'affaires intéressant pour les exploitants miniers. La FCCQ propose les mesures complémentaires suivantes :

- À l'exception des substances réglementées, maintenir le droit de retrait du principe de divulgation obligatoire des données pour une période de 7 ans lorsque les activités d'exploration sont menées par des capitaux privés.

- Accorder un avantage compétitif dans l'utilisation de la base de données SIGEOM par les entreprises tenues à la divulgation obligatoire de leurs données d'exploration;
- Soustraire l'uranium relevant d'une compétence fédérale déjà réglementée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) des visées de la future stratégie québécoise de protection de la santé publique contre le radon pilotée par le MSSS.

B) Accroître l'accessibilité au territoire et consolider son occupation

L'occupation plus dynamique du territoire québécois représente un important enjeu pour le Québec. Toutefois, la capacité de l'État à étendre le réseau routier est limitée et une grande partie des budgets en transport est consacrée à la réfection du réseau vieillissant des régions urbanisées. Bien qu'un budget de 350 millions de dollars ait été réservé aux infrastructures pour les 5 prochaines années, d'autres investissements seront sans doute requis afin de soutenir le rythme d'un développement économique accru. C'est pourquoi la possibilité de partager une partie des coûts avec l'industrie apparaît gagnante tant pour les entreprises, les travailleurs et les résidents des communautés nordiques que pour le trésor public. Aussi, nous recommandons :

- Que cette contribution de l'industrie minière soit considérée comme une plus-value pour l'intérêt public et considérée plus favorablement dans la fiscalité de ces entreprises;
- Un partage plus équitable de l'aide financière globale accordée à l'ensemble des industries pionnières, notamment du secteur minier, pour les routes et les infrastructures plutôt que réservée à l'industrie forestière;
- Que ce type de partenariat puisse bénéficier de conditions facilitantes de réalisation.

C) Préserver l'intégrité du territoire et de l'environnement

À l'instar d'autres secteurs d'activités industrielles, l'exploitation de nos ressources minières a été l'un des plus puissants instruments de développement et d'occupation du nord, mais également d'autres régions du Québec. Il nous apparaît injuste de condamner aveuglément les projets d'entreprises minières sur le seul passif environnemental accumulé. Nous ne pouvons reprocher à l'industrie minière de ne pas s'être assez préoccupée de l'environnement par le passé alors que comme société, à cette époque, nous ne nous en soucions guère. D'autant plus que l'industrie minière est depuis les années 90 beaucoup plus soucieuse et respectueuse de l'environnement et fait de mieux en mieux sa part pour réduire son empreinte écologique.

L'engagement du gouvernement du Québec de restaurer, sur une période de 10 ans, les sites des anciennes mines aujourd'hui désaffectées, démontre hors de tout doute sa détermination à réparer les erreurs du passé dans une optique de développement durable. La nouvelle disposition, contenue dans le projet de loi, pour les compagnies minières de constituer une réserve financière pour restaurer les futurs sites désaffectés nous apparaît raisonnable.

Mais en vertu de la proactivité de l'industrie minière démontrée à l'égard de l'environnement et dans le but de maintenir un climat d'affaires compétitif, la FCCQ propose :

- Qu'advenant une cessation prématurée des activités d'un site, que tout trop-perçu de cette garantie financière soit remboursée à l'exploitant à sa valeur réelle.

D) Associer les communautés au développement

Le projet de Loi sur les mines pourrait favoriser une meilleure conciliation des usages pour une occupation dynamique du territoire, un enjeu majeur du Québec actuel. Ainsi, les communautés sont conviées à participer à la planification de l'utilisation du territoire afin qu'elle reflète un point d'équilibre entre les préoccupations des citoyens et les objectifs d'un développement économique diversifié. Il faudra cependant s'assurer que tout processus de consultation soit à l'abri des dérives de la démocratie directe où une opposition marginale peut paralyser le projet. Il serait néfaste pour notre compétitivité que le processus de consultation devienne une étape redoutée et souvent contre-productive. À cet égard, la FCCQ recommande :

- Que soit finalisé rapidement le PATP¹ afin de ne pas paralyser ces nouvelles instances;
- Que cette nouvelle structure soit efficace, transparente et imputable.

D'autre part, il nous apparaît essentiel que l'État **conserve sa pleine juridiction sur le territoire** et la détermination des cibles d'exploitation. Au même titre que le pouvoir de concéder une portion du Domaine public, la négociation d'entente découlant d'avantages liés au territoire est du ressort de l'État. À cet égard, nous devons rappeler que la stabilité sociopolitique du Québec figure comme un avantage fondamental de notre attractivité. Fondé sur une société de droit, le respect garanti du régime de droits miniers par le gouvernement du Québec met les actifs des exploitants à l'abri d'irrégularités, de pratiques douteuses voire d'aliénation.

E) Assurer la relève de la main-d'œuvre

En dépit de bonnes conditions de travail et de salaires très avantageux, le secteur minier doit composer avec une pénurie de main-d'œuvre, une situation qui pourrait compromettre la forte croissance anticipée, notamment pour les travailleurs spécialisés requis par les nouvelles technologies. Pour contrer cette éventuelle pénurie, la FCCQ souscrit aux principales mesures préconisées par la Stratégie minérale et plus particulièrement :

¹ Le **Plan d'affectation du territoire public (PATP)** est un outil par lequel le gouvernement détermine et fait connaître ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Dans ce plan, le gouvernement précise dans quelles conditions la mise en valeur des terres et des ressources peut s'effectuer. Des PATP sont en préparation dans plusieurs régions du Québec, avec le concours d'intervenants des milieux régionaux et locaux, des Autochtones et des groupes d'utilisateurs et d'intérêts. Ces PATP sont élaborés en concertation avec les conférences régionales des élus (CRE). Ces plans, sous la responsabilité du gouvernement, fournissent les grandes orientations sur l'utilisation du territoire.

Source : gouvernement du Québec, MRNF, La Stratégie minérale, 2009, p.40.

- À la conversion professionnelle des travailleurs issus d'industries en déclin;
- Au recrutement ciblant les autochtones;
- Au recrutement ciblant les immigrants.

De même, la FCCQ appuie la création de l'Institut national des mines dont la vocation devrait assurer la cohésion des besoins en formation et l'élargissement de l'offre. Enfin, nous recommandons diverses campagnes d'information destinées à combler le déficit de notoriété de plusieurs aspects de l'industrie minière.

3. Un régime de droits miniers allant à l'encontre de la stratégie minérale

Dans le cadre du Discours sur le budget du 30 mars dernier, le ministre des Finances annonçait une importante refonte du régime des droits miniers.

Après coup, on ne peut que constater que ces modifications au régime minier soulèvent des questions importantes quant à l'atteinte de l'objectif de simplification du régime et de la réduction des coûts d'application tel que stipulé dans la stratégie minérale du Québec. Il en va de même pour l'objectif de tenir compte du caractère cyclique de l'industrie autant que pour celui de la compétitivité du secteur et de la maximisation des retombées pour le Québec. Bref, les récents changements apportés au régime minier vont à contre sens des principes énoncés dans la stratégie minérale. À noter que cela est d'autant plus surprenant qu'on ne cesse de vanter le potentiel économique d'un Plan Nord qui repose de façon significative sur l'industrie minière.

Dans un contexte où la demande mondiale pour les matières premières s'intensifie, le secteur des mines représente un fort vecteur de création de richesse pour l'économie québécoise. Ayant à long terme à faire face à des défis majeurs en termes de dépenses publiques et de croissance économique, le gouvernement du Québec ne peut se permettre de se priver du grand potentiel de retombées que recèle l'industrie minière québécoise en nuisant de façon trop importante à sa compétitivité.

Ainsi, nous demandons à ce que le gouvernement du Québec s'assure auprès des acteurs de l'industrie de la compétitivité du nouveau régime de droits miniers et, si après analyse certains correctifs doivent être apportés, qu'il rectifie le tir dans le cadre de la mise en place du présent projet de loi.

1. Portrait de l'industrie minière au Québec

Le Québec est un vaste territoire de 1 540 000 kilomètres carrés qui recèle une richesse minérale considérable. De nombreux gisements importants, parfois de classe mondiale, ont été découverts par différents intervenants miniers au cours des dernières années.

Entre 2003 et 2007, les dépenses en exploration sont passées de 134 millions de dollars à près d'un demi-milliard de dollars. Selon le rapport 2009-2010 de l'Institut Fraser, le Québec se classe au premier rang pour l'attrait de son potentiel minéral parmi les 68 juridictions minières évaluées.

Près de 18 000 emplois au Québec sont liés directement au secteur minier, d'après les données compilées par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce qui équivaut au nombre de travailleurs de l'industrie pharmaceutique. Si nous incluons les fonderies, les affineries, les centres de recherche, les entrepreneurs et consultants, ce sont plutôt 50 000 emplois qui sont créés par cette industrie, selon l'Association minière du Québec (AMQ). La première transformation représente plus du quart des emplois du secteur minier au Québec.² Les retombées économiques générées sont majeures dans plusieurs régions du Québec. Le salaire annuel moyen dans l'industrie minière était d'environ 66 500 \$ en 2007, soit près du double de celui de l'ensemble des industries. Le total de la valeur des expéditions minérales québécoise était de 5,5 milliards de dollars en 2007.

On trouve des mines dans plusieurs des régions du Québec, que ce soit la pierre architecturale de la Gaspésie, le sel des Îles-de-la-Madeleine, l'ardoise et la tourbe du Bas-Saint-Laurent, le granite du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou le chrysotile de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont largement tributaires des activités minières que l'on y trouve, principalement dans l'extraction des minéraux métalliques. En tout, près de 50 % des travailleurs de cette industrie s'y trouvent concentrés.

Le développement de l'industrie minière est intrinsèquement lié à la croissance économique du Québec et de plusieurs de ses régions, et ce, depuis près de 150 ans. En fait, 90 % du sous-sol québécois est formé par les roches précambriennes du Bouclier canadien. On y trouve une grande quantité de minéraux métalliques tels le fer, le zinc, le nickel, le cuivre et l'or. On y extrait aussi des minéraux industriels comme le graphite, le mica et le soufre, ainsi qu'une quantité importante de matériaux de construction, telle, la pierre architecturale, la chaux, l'argile ainsi que le sable et le gravier.

² Stratégie minérale du Québec, p. 21

Les découvertes des dernières années dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord québécois témoignent d'un remarquable potentiel minéral. Ainsi, le Nord québécois est devenu le site privilégié pour l'exploration minière : en 2008, 71 % des nouveaux titres d'exploration ont été délivrés dans cette région. La Stratégie minérale du Québec et le présent projet de loi s'arriment bien avec le Plan Nord du gouvernement, l'industrie minière étant un pilier majeur du développement de ce vaste territoire.

L'industrie minière québécoise est en pleine effervescence. Durant les dernières années, 1 500 emplois ont été créés dans et l'on prévoit que dans moins de 10 ans, plus de 4 000 nouveaux emplois s'ajouteront. La récente crise financière a créé un ralentissement des activités, mais les experts prévoient que la demande mondiale en métaux devrait s'intensifier dès cette année. Le secteur minier comporte des métiers et des professions très diversifiés, allant de foreur à électromécanicien, en passant par les techniciens de laboratoire, les techniciens en géologie et métallurgie, jusqu'à arpenteur-géomètre, chimiste ou ingénieur en environnement. Il faudrait ajouter également à cette liste les professionnels du secteur financier.

Le Québec est un des chefs de file à travers le monde du développement des connaissances géoscientifiques qui permettent une exploration minière plus efficace. Par exemple, l'exploration minérale en Abitibi-Témiscamingue s'est concentrée jusqu'à maintenant dans les 300 premiers mètres du sol. L'utilisation des nouvelles technologies pourra rendre possible la visualisation en trois dimensions de cibles beaucoup plus profondément. Dans un avenir encore lointain, il sera sans doute possible d'obtenir des lectures plus précises jusqu'à 2000 mètres de profondeur selon Géologie Québec.

De plus, la technologie actuelle combinée à des méthodes géoscientifiques sophistiquées permet d'estimer avec plus de précision la teneur et le tonnage d'un gisement, des données essentielles dans l'évaluation complexe de rentabilité d'un site d'exploitation. Bien que de nombreux territoires à travers le monde offrent un potentiel minéral intéressant, peu d'endroits sont aussi attractifs que le Québec. En plus de tarifs énergétiques préférentiels, d'une main-d'œuvre compétente, d'expertises recherchées, de son inventaire minéral dynamique et de sa fiscalité compétitive, le Québec est un chef de file en activité de Recherche et développement en ce qui concerne la filière minière. Il est essentiel de préserver tous ces avantages stratégiques qui contribuent à une exceptionnelle attractivité à l'échelle mondiale.

Ainsi, le développement de savoir-faire exportables liés à l'ingénierie environnementale constitue des retombées difficiles à chiffrer, mais réelles, issues de l'industrie minière. À l'instar de notre expertise en construction de barrages, le secteur minier façonne des débouchés complémentaires qui contribuent au rayonnement du Québec. L'expertise de l'industrie minière québécoise en exploitation minière responsable est reconnue et exportée à travers le monde.

La contribution du secteur minier est indissociable de notre niveau de vie, de notre richesse et de notre compétitivité industrielle. En fait, l'industrie minière et l'exploitation des autres richesses du nord, notamment l'hydroélectricité, se sont développées mutuellement et en parfaite complémentarité. Mieux, toutes ces richesses ont façonné l'industrialisation du sud, puisque les minéraux transformés au nord sont par la suite mis en valeur par les entreprises de 2^e et 3^e transformations implantées dans les régions concentrées dans sud de la province.

Dans tous les pays industrialisés, les mines ont joué un rôle majeur dans l'approvisionnement intérieur visant à enrichir le trésor public, améliorer le confort domestique et assurer la défense. De l'or en passant par le charbon, jusqu'au fer utilisé par les grandes industries, les minerais ont contribué au destin des nations.

Le Québec ne fait pas exception, puisque ses richesses minérales ont façonné et favorisé une occupation permanente de son immense territoire. Bien que la demande industrielle pour l'acier ait décliné depuis son sommet des années 50 et 60, d'autres métaux ont pris le relais, notamment l'aluminium, le nickel et le cuivre tandis que l'uranium reprend de la vigueur dans la foulée des accords de Kyoto comme solution de remplacement écologique aux carburants fossiles. D'autres ressources minérales du Québec ont un bel avenir, notamment le niobium, le tantale, le lithium, les terres rares et le diamant. Chaque époque génère sa propre demande en métaux et matériaux.

Notre industrie minière, une activité pionnière, a structuré et consolidé les économies locales de l'Abitibi-Témiscamingue avec le cuivre et l'or ainsi que par la Côte Nord avec le fer. La prospection et l'exploitation minière ont ouvert le nord et contribué à dynamiser l'ensemble du Québec moderne. L'intensification des activités d'exploration, notamment dans la région des monts Otish (Moyen-nord) depuis le tournant du millénaire, ouvre une nouvelle voie de développement du territoire nordique.

2. Enjeux et défis de l'industrie minière au Québec

A) Stimuler l'exploration minière

La croissance économique du Québec et de plusieurs de ses régions, notamment l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Moyen et le Grand-Nord, est liée de près au développement du secteur minier. Afin de maximiser le rendement de notre patrimoine minéral, il est important de stimuler la recherche et l'exploration minière. Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune estime que seulement 40 % du potentiel minéral du sous-sol québécois est actuellement connu. Nous pouvons donc compter sur une richesse dormante qui est encore inexploitée.

Il est rendu nécessaire de compléter la cartographie géologique du territoire québécois pour mieux connaître ses richesses. En plus d'acquérir de nouvelles connaissances dans les territoires déjà exploités, cela permettra d'en ouvrir d'autres et de diversifier d'autant nos types de gisement. Selon Géologie Québec, un investissement d'un million de dollars en géoscience génère 5 millions de dollars en exploration et 125 millions de dollars en nouvelles découvertes. Le choix du gouvernement, inscrit dans la Stratégie minérale québécoise et dans ce projet de loi, de stimuler la recherche publique et celle de l'entreprise privée afin d'accroître notre connaissance du territoire et d'améliorer l'inventaire géologique du Québec nous apparaît très approprié.

La découverte récente de nombreux gisements de classe mondiale, comme ceux de LaRonde, Éléonore ou Raglan est stimulante. Cela démontre clairement la pertinence d'encourager la recherche et l'exploration. On retrouve actuellement plus de 275 000 titres miniers actifs couvrant un peu plus de 7 % du territoire québécois. Il est avantageux de maintenir ce rythme pour assurer notre compétitivité. Les provinces et pays concurrents, notamment l'Ontario et le Manitoba ou les États-Unis (Alaska, Montana, Nevada, Utah) et le Mexique, appuient systématiquement la recherche minière. Nous estimons que le gouvernement du Québec a fait le bon choix en choisissant de suivre cette voie.

Cette bonification de l'inventaire de nos ressources minéralogiques permet d'attirer des investisseurs en fonction de la disponibilité des minerais les plus en demande. Ainsi, l'identification d'un fort potentiel diamantifère près des monts Otish au nord de Chibougamau en 2001 a intensifié les activités d'exploration, lesquelles généraient des investissements de 27 \$ millions en 2004. Plus au sud, le cours favorable de l'or fait de Malartic un site rentable pour la minière Osisko.

D'autre part, la valeur de certaines substances minérales varie grandement dans le temps et il est difficile d'anticiper l'évolution de la demande. C'est le cas de certains métaux dits d'avenir tels que le niobium, le lithium, les terres rares, le diamant ou l'uranium. Difficilement prévisible en raison notamment de son aspect stratégique, la demande pour l'uranium est en

phase ascendante, soutenue notamment par les besoins énergétiques des pays émergents. Ainsi, la flambée des cours de l'uranium depuis quelques années, notamment à la faveur de son potentiel comme alternative écologique, viable et sécuritaire à la production énergétique sans gaz à effet de serre, ravive l'intérêt pour le potentiel du Québec. Laissés en plan au milieu des années 80, près d'une centaine de projets d'exploration sont actuellement en cours au Québec, bien qu'aucune mine ne soit en opération. En 2006, l'anticipation d'une demande soutenue pour l'uranium incitait la société Strateco à passer à l'action. Mais ce projet exemplaire d'exploitation à Matoush ne pourra toutefois se concrétiser avant 2013 ou 2014. Même en intensifiant ses efforts et ses investissements, Strateco ne peut éviter les processus réglementaires préalables à l'ouverture de la mine.

La position québécoise est d'autant plus compétitive que le Canada, principal pays producteur uranifère au monde, a la capacité d'intervenir à toutes les étapes de la filière depuis l'extraction jusqu'au stockage sécuritaire des résidus. Mais il est permis de croire que si le Québec avait poursuivi l'inventaire de son potentiel minéralogique sur une base élargie et continue, il aurait profité d'une meilleure réactivité aux fluctuations du marché de l'uranium. Inversement, l'Abitibi profitera d'une reprise prochaine de l'extraction du lithium, une activité suspendue depuis 1965. Ainsi, la présence connue de lithium en Abitibi puisqu'il y a eu par le passé des activités d'extraction, permet au Québec de redémarrer la production plus rapidement. D'abord consacré à un usage militaire, le lithium représente l'avenir de l'emménagement d'énergie depuis les piles des voitures électriques jusqu'aux outils et équipements électroniques portables de toute nature. La production de Canada Lithium, basée à La Corne en Abitibi, arrivera à point nommé vers 2012.

En d'autres mots, l'enrichissement de notre inventaire minéral ne vise pas tant à trouver ce que l'on cherche aujourd'hui qu'à trouver tout ce qu'on pourrait chercher demain. Pour faire image, il faudrait considérer le sous-sol comme un océan mouvant et non pas comme un bloc monolithique. Chaque coup de filet comporte son lot de données, même si la substance ciblée ne s'y trouve pas ou en quantité trop faible. En favorisant la collecte d'un maximum de données recueillies sur le territoire québécois, nous approfondirons et élargirons notre connaissance de la matière par le traitement et le recoupement de ces données permis par la SIGEOM.

Par conséquent, le maintien de la capacité d'adaptation de l'exploitation minière québécoise aux cours mondiaux des métaux sera avantagé par la qualité et l'envergure de son inventaire minéralogique. C'est pourquoi l'une des solutions les plus efficaces préconisées afin de maintenir à la fois la continuité des activités minières en fonction de nos besoins industriels et la diversification selon les conditions du marché reste de miser sur une meilleure connaissance de cet inventaire. La SIGEOM constitue d'ailleurs un avantage compétitif apprécié par plusieurs acteurs de l'industrie minière.

Bien que l'obligation de divulgation puisse paraître souhaitable afin de maintenir le niveau et la diversité des activités minières, mais elle néglige certains éléments fondamentaux de la logique du marché. Ainsi, ce principe de divulgation obligatoire combiné à une diffusion publique immédiate des résultats pourrait paradoxalement réduire certaines activités industrielles d'exploration. Cette exploration vise à prolonger la durée de vie des installations existantes par la localisation de réserves minérales éventuellement exploitables situées dans un certain rayon d'action. Il s'agit en quelque sorte d'une stratégie adoptée par une exploitante minière afin de prolonger la durée de vie des installations existantes.

Mais ces investissements en exploration supposent un important financement de risque. Or, les activités d'exploration sont menées selon des méthodes scientifiques et des stratégies propres à chaque entreprise. Par conséquent, les résultats obtenus sont considérés, à juste titre, comme un avantage concurrentiel tributaire des efforts et moyens investis. Dans ce contexte, l'obligation immédiate de divulgation des résultats pourrait profiter davantage à des sociétés opportunistes motivées par les gains spéculatifs rapides. Ainsi, la divulgation obligatoire pourrait freiner les activités d'exploitation menées parallèlement pendant la phase d'extraction par certains exploitants. La FCCQ estime qu'un droit de retrait du principe de divulgation obligatoire des données pour une période de 7 ans lorsque les activités d'exploration sont menées par des capitaux privés permettrait de concilier les différentes stratégies d'exploration.

N'oublions pas que l'exploration minière comporte un risque financier important, car l'ouverture d'une nouvelle mine nécessite des investissements de plusieurs millions de dollars, et ce, sur une période variant en moyenne entre 7 et 10 ans au Québec, avant d'en extraire la toute première tonne de minerai. S'il est vrai que l'activité et les retombées économiques engendrées par divers investissements en exploration dans les régions ressources sont très importantes et contribuent à la création de nombreux emplois directs et indirects, la préservation du secret industriel est essentielle dans le maintien de la compétitivité des exploitants miniers, une industrie particulièrement sensible aux opérations spéculatives.

Afin de stimuler l'exploration sans pour autant entamer la capacité concurrentielle des exploitants miniers, la FCCQ propose d'assujettir tout financement public direct d'activités d'exploration à l'obligation de divulgation. Puisque c'est l'État qui assume le risque, c'est l'État qui en retire les bénéfices, ceux-ci étant alors placés au service de l'industrie par la SIGEOM. Inversement, les données des activités d'exploitation financées par des capitaux privés pourraient être soustraites du principe de divulgation obligatoire pour une période de 7 ans, sauf pour les substances déjà réglementées.

Dans la négative, un délai raisonnable avant publication devrait tout au moins être fixé afin de permettre à l'exploitant de tirer profit de ses connaissances à l'abri de la concurrence. Cette disposition, à l'image du brevet pharmaceutique, pourrait constituer un compromis acceptable tant pour la connaissance du territoire par l'État que pour la compétitivité de l'industrie.

L'industrie minière investit également considérablement dans le développement de technologies et de procédés novateurs très coûteux. L'intention du gouvernement inscrite dans la Stratégie minière du Québec de voir «à ce que le secteur minéral s'inscrive dans la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation de consacrer 3 % du PIB à des activités de Recherche et Développement³» soulève plusieurs questions. Il serait intéressant de discuter des dépenses de l'industrie minière dans la recherche de nouveaux gisements et d'évaluer leur admissibilité dans le calcul du ministère des Ressources naturelles et des Parcs. Par contre, nous accueillons favorablement l'intention du gouvernement de soutenir, en partenariat avec le secteur privé et le milieu universitaire et institutionnel, des projets de R&D par des mesures fiscales et par une enveloppe provenant du Fonds du patrimoine minier.

Nous souhaitons que le Fonds du patrimoine minier, financé en partie par des redevances minières perçues auprès des sociétés minières, soit utilisé pleinement par tous les partenaires liés à l'industrie minière pour financer des activités de Recherche et de Développement, notamment «pour adapter les techniques d'exploration, d'exploitation et de restauration aux caractéristiques géologiques du territoire québécois⁴», ce qui selon nous s'avèrera des plus utiles, en particulier dans le Nord du Québec.

Par ailleurs, la FCCQ salue l'initiative du Ministère d'offrir un accompagnement aux entreprises désirent développer un projet minier au Québec qui, en raison d'un cadre réglementaire fort rigoureux et d'une fiscalité complexe, s'avère un processus long et fastidieux. À cet égard, le Bureau de gestion des grands projets (BGGP) mis en place par le gouvernement fédéral constitue un modèle dont le Québec pourrait s'inspirer. Il s'agit d'un point d'entrée unique s'adressant aux promoteurs de ressources naturelles afin de les guider dans une procédure réglementaire centralisée et optimisée. En plus de favoriser les échanges entre les promoteurs et les instances gouvernementales, le BGGP établit un échéancier favorisant le respect bilatéral des jalons posés. Doté de mécanismes de suivi et de reddition de comptes, le BGCP est un modèle de transparence et contribue à sécuriser les investisseurs dans leurs démarches.

La FCCQ est d'avis qu'il y aurait place à l'amélioration afin de réduire, de simplifier et de normaliser la démarche réglementaire de réalisation des projets d'activités minières, et ce, depuis l'exploration jusqu'à la réhabilitation des sites en passant par la mise en valeur de l'exploitation. Nous croyons qu'il s'agirait d'une contrepartie raisonnable de l'État aux efforts accrus exigés des sociétés minières dans le respect d'un cadre réglementaire rendu davantage complexe par le projet de Loi 79 et où interviennent de nombreuses instances gouvernementales et régionales.

³ Stratégie minière du Québec, p. 22

⁴ Stratégie minière du Québec, p. 30

Du même souffle, la FCCQ s'interroge sur la pertinence de soumettre l'industrie québécoise du secteur de l'uranium à ce qui s'apparente à une forme de contre-expertise placée sous l'autorité du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En annonçant son intention d'élaborer une stratégie québécoise de protection de la santé publique contre le radon avec la collaboration de divers ministères et organismes, le gouvernement semble tirer une première alarme quant aux effets potentiellement nocifs du radon libéré par l'uranium. Ce faisant, nous jugeons que cette précaution est superflue. Elle tend à alimenter inutilement la suspicion voire la désinformation. Le récent exemple de Sept-Îles où des activistes professionnels ont mené campagne sur la base d'études désuètes et biaisées démontre évidemment à la fois la sensibilité de l'opinion publique et l'isolement de l'industrie minière lors de telles crises de confiance. La FCCQ profite toutefois de l'occasion pour appuyer la décision ministérielle d'écarter la tenue d'un moratoire sur l'uranium qui loin d'être une précaution nécessaire n'aurait été qu'un geste populiste. De fait, la problématique du radon est bien identifiée et les mesures correctives et de protection sont bien connues.

La FCCQ s'interroge d'ailleurs sur d'éventuelles prises offertes aux opposants de l'uranium par cette stratégie concernant le radon qui, il est vrai, est dangereux. Toutefois, l'exposition à ce gaz des travailleurs et des populations est strictement réglementée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui encadre l'utilisation du nucléaire et élabore les meilleures pratiques. Cet « organisme de réglementation nucléaire du Canada, doté d'un statut quasi judiciaire, réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire », comme l'indique sa mission. De plus, l'industrie uranifère observe un principe de précaution exemplaire puisque certaines de ses propres normes se situent largement au-delà des limites déterminées par la Commission, elle-même réputée pour sa rigueur scientifique.

Ce double standard, unique au Canada, pourrait compromettre la compétitivité de l'industrie uranifère québécoise qui est étroitement arrimée au reste du Canada. L'uranium, par son aspect longtemps associé au nucléaire stratégique, est de compétence fédérale. La prétention du MSSS de faire toute la lumière sur l'exposition au radon discrédite l'expertise reconnue mondialement de la CCSN et risque davantage d'alimenter la suspicion que de restaurer la confiance. L'État doit dissocier clairement l'exposition industrielle au radon qui est strictement réglementée à celle du radon domestique. La FCCQ est d'avis qu'une réglementation québécoise particulière ne doit pas se substituer à celle reconnue et exclusive de la CCSN.

Le Québec peut être fier d'avoir une des meilleures politiques minières sur la planète, selon un sondage mené par l'institut Fraser auprès de 372 compagnies minières à travers le monde. C'est une industrie qui représente 2 milliards de dollars par an en achat de biens et services et qui verse plus de 200 millions de dollars seulement en bénéfices sociaux à ses employés. Le

bien-être de nombreuses familles dans plusieurs régions du Québec dépend de la santé de l'industrie minière. Le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui contribuera à renforcer la réputation du Québec d'être à l'avant-garde en matière de développement minier. Mais l'État devra également s'assurer que la compétitivité industrielle ne fasse pas les frais d'un contrôle accru, de l'ajout de structures consultatives et, en ce qui concerne l'uranium, de précautions superflues.

Enfin, l'intensification des activités de promotion du potentiel minéral québécois à l'étranger, tel que stipulé dans le présent projet de loi, est susceptible d'amener de nouveaux investissements, ce qui ne peut être que bénéfique. Il faudra toutefois veiller à maintenir la stabilité reconnue de notre climat d'affaires afin de mettre l'industrie à l'abri de pressions indues et des excès véhiculés par des agents qui colportent des faussetés sans rigueur scientifique.

RECOMMANDATIONS

Bien que les acteurs de l'industrie minière souscrivent au principe innovateur d'une base commune de données géoscientifiques, la SIGEOM, la **divulgation obligatoire** des données d'exploration minérale devrait être assujettie à au moins une des deux conditions suivantes :

- Les activités d'exploration bénéficient d'une aide financière publique directe;
- Les activités d'exploration sont déclarées au titre de Recherche et Développement.

De plus, certains éléments devraient être pris en considération. Par conséquent, nous recommandons :

- Un processus simplifié d'acheminement des données favorisant une actualisation continue de la base de données;
- Un droit de consultation de toutes les données les plus récentes, idéalement en temps réel, afin de profiter d'un avantage stratégique lié à la contribution;
- Une diffusion accrue de la SIGEOM afin d'attirer de nouveaux investissements et de stimuler les échanges internationaux en R-D;

D'autre part, la FCCQ s'inquiète de l'intrusion partielle du gouvernement du Québec à l'égard de l'uranium, un domaine de compétence fédérale strictement réglementé. À cet égard, nous recommandons :

- Que la stratégie québécoise de protection de la santé publique contre le radon ne vienne pas se substituer aux directives établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), organisme indépendant quasi judiciaire et de réputation mondiale.

B) Accroître l'accessibilité au territoire et consolider son occupation

L'occupation plus dynamique du territoire québécois représente un important enjeu pour le Québec. Cette occupation se justifie pleinement au plan économique. L'immensité et les richesses naturelles du territoire québécois constituent un avantage économique stratégique. L'occupation de ce territoire favorisera le développement de son plein potentiel, mais exige des investissements considérables, ne serait-ce qu'en termes d'infrastructures et de routes. Nous devons à l'industrie minière le développement, le peuplement puis l'occupation permanente de l'Abitibi-Témiscamingue. Il en est de même pour l'arrière-pays de la Côte-Nord. Dans ces régions, c'est l'industrie minière qui a ouvert la voie en construisant d'abord des routes carrossables, puis des chemins de fer et des installations portuaires. Ce réseau de transport embryonnaire a favorisé l'accès au territoire pour d'autres fins, marchandises et usagers. L'histoire s'est répétée sur la Côte-Nord dans les années cinquante avec l'exploitation du fer. Plus récemment, l'exploration à la Baie James a été favorisée, cette fois-ci, par le réseau routier et les infrastructures développés pour les barrages hydroélectriques.

Par conséquent, l'accessibilité à l'ensemble du territoire constitue une clé pour la diversification économique locale. Or, c'est là un défi actuel pour de nombreuses communautés mono-industrielles confrontées au déclin de leur industrie. S'il est vrai que certains secteurs des régions ressources profitent d'un lien routier avec le réseau provincial, il reste encore bien du chemin à faire pour relier adéquatement le nord au sud.

La capacité de l'État à étendre le réseau routier est limitée et une grande partie des budgets en transport est consacrée à la réfection du réseau vieillissant des régions urbanisées. Malgré cette contrainte financière, nous nous réjouissons que le gouvernement du Québec investisse au cours des cinq prochaines années 350 millions de dollars dans les infrastructures routières et aéroportuaires du Nord québécois⁵ afin de favoriser son développement. Il reste qu'à l'échelle d'un territoire aussi immense, soit plus d'un million de kilomètres carrés équivalent aux deux tiers du Québec, d'autres investissements publics seront sans doute requis afin de soutenir le rythme du développement économique. C'est pourquoi la possibilité de partager une partie des coûts de tels chantiers avec l'industrie minière, comme on le fait depuis longtemps avec l'industrie forestière, apparaît gagnante tant pour les entreprises, les travailleurs et les résidents des communautés nordiques que pour le trésor public. Évidemment, en contrepartie nous croyons que le gouvernement accorde certains allègements à cet effet.

La Stratégie minérale et le projet de loi visent l'élargissement et la facilitation des activités d'exploration minière sur près de 85 % du territoire québécois, le Québec pourra aussi profiter d'une accessibilité accrue à son territoire. L'optimisation des activités minières combinée à un partage des coûts avantagera sans doute l'expansion d'un réseau routier moderne.

⁵ Stratégie minérale du Québec, p. 15 (Somme annoncée au budget 2009-2010)

En plus de réduire l'éloignement des résidents, des travailleurs et des visiteurs avec les grands centres urbains, cette accessibilité accrue au territoire pourrait également stimuler d'autres activités économiques, notamment l'écotourisme. Les activités récréotouristiques, en plus de constituer un pôle de développement complémentaire florissant et durable pour les régions ressources, apportent une forte valeur ajoutée à toute l'industrie touristique québécoise.

RECOMMANDATIONS

En raison de sa nature économique cyclique et d'un délai moyen de 10 ans entre la découverte d'un gisement prometteur et le début des activités d'extraction, les entreprises minières assument des risques très élevés qui exigent une grande robustesse financière. Toutefois, la construction de diverses infrastructures de transport représente une perte sèche en cas d'abandon prématuré des activités, bien que la route puisse néanmoins profiter à la collectivité. C'est pourquoi nous appuyons la **Stratégie minérale** qui entend « favoriser les partenariats industrie-région-gouvernement, pour la mise en place de nouvelles infrastructures. »⁶

Il va de soi que ces partenariats devraient contribuer à optimiser l'usage des infrastructures ainsi réalisées. Toutefois, nous souhaitons que le gouvernement maintienne une capacité adéquate du réseau routier du nord.

Par conséquent, la FCCQ recommande :

- Une réévaluation annuelle des besoins en infrastructures routières et aériennes du Nord afin de bonifier ou de réaménager en fonction des priorités locales l'enveloppe globale de 350 \$ millions de dollars prévus d'ici 5 ans.
- Une participation financière publique accrue à l'entretien régulier et préventif des routes et des infrastructures d'usage partagé;
- Un soutien aux entreprises minières dans la négociation avec les communautés pour toute entente concernant le partage des routes et des infrastructures;
- Un partage des coûts avec le gouvernement modulé en fonction de la capacité, des mesures d'atténuation d'impact environnemental exigées ou du niveau d'utilisation publique de tronçons à usage partagé immédiat ou anticipé;
- Favoriser l'interconnexion des principaux axes routiers du nord avec le sud.

Enfin, la FCCQ propose que la contribution de l'industrie minière au développement régional par la construction de routes et d'infrastructures, soit reconnue comme une plus-value dont la valeur excède les coûts réels engendrés. À cet effet, nous recommandons de compenser ce financement risqué d'infrastructures à usage partagé, notamment en :

- facilitant le processus de mise en chantier de routes et d'infrastructures;
- considérant plus avantageusement cette contribution dans la fiscalité des entreprises;

⁶ Stratégie minérale du Québec, p. 15

C) Préserver l'intégrité du territoire et de l'environnement

À l'instar d'autres secteurs d'activités industrielles, le développement minier a apporté depuis un siècle son lot de richesses et d'avantages stratégiques pour le Québec, mais également quelques inconvénients en région. Au fil d'une histoire marquée par des débuts rudimentaires jusqu'aux technologies de pointe actuelles, les exploitations minières ont façonné le paysage comme de nombreuses autres activités économiques à l'échelle du Québec. Il faut reconnaître que notre richesse collective et notre niveau de confort proviennent pour une part importante de l'exploitation des ressources naturelles : terres, pêcheries, forêts et mines. L'exploitation de nos ressources minières a été l'un des plus puissants instruments de développement et d'occupation du nord, mais également d'autres régions du Québec.

Aussi nous apparaît-il injuste de condamner aveuglément les projets futurs d'entreprises minières sur le seul passif environnemental accumulé. Le secteur minier s'est rallié à l'opinion qui fait consensus et partage les préoccupations environnementales actuelles qui sont fondées et d'ailleurs reconnues par les États engagés dans la réduction de la pollution. L'industrie minière est depuis les années 90 beaucoup plus soucieuse et respectueuse de l'environnement et fait de mieux en mieux sa part pour réduire son empreinte écologique. Ainsi, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC) a élaboré un guide d'excellence en exploration minérale responsable qui constitue une référence dans l'industrie au Québec et au Canada. L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) en fait d'ailleurs la promotion auprès de ses membres. L'élaboration volontaire de la norme E3 contribue d'ailleurs à la crédibilité de l'industrie minière canadienne notamment en matière d'ingénierie environnementale et de gestion responsable.

Conscientisée, la population fait également des efforts croissants dans la préservation de l'environnement. De même, les entreprises minières font montre de proactivité puisqu'elles ne cessent d'innover afin d'identifier les impacts et d'éliminer ou d'atténuer leurs effets perturbateurs sur l'environnement. En outre, nous ne pouvons reprocher à l'industrie minière de ne pas s'être assez préoccupée de l'environnement par le passé alors que comme société, à cette époque, nous ne nous en soucions guère. Fort heureusement, les temps ont bien changé et l'industrie minière également.

Nous saluons le courage dont fait preuve le gouvernement à l'égard de la nécessaire restauration des mines désaffectées existantes. Il s'agit d'abord d'un geste volontaire reconnaissant le principe d'intégrité environnementale, une composante du développement durable. L'engagement du gouvernement du Québec de restaurer, sur une période de 10 ans, les sites des anciennes mines aujourd'hui désaffectées, démontre hors de tout doute sa détermination à réparer les erreurs du passé dans une optique de développement durable.

Il s'agit également d'un signe de sagesse permettant de réduire durablement le passif environnemental, qu'il soit hérité du passé ou appréhendé dans l'avenir. Ainsi, la nouvelle disposition, contenue dans le projet de loi, pour les compagnies minières de constituer une réserve financière pour restaurer les futurs sites désaffectés nous apparaît raisonnable. Cette

réserve servira à garantir que 100 % des frais de restauration des sites des mines actuelles et futures soit assumé par l'entreprise qui exploite le gisement minéral. Victime d'une image malheureusement déformée par le comportement condamnable de quelques sociétés délinquantes, l'ensemble de l'industrie minière québécoise accueille cette mesure comme une opportunité de restaurer son image et d'affirmer son adhésion au développement durable. Il faut toutefois considérer que cette nouvelle mesure exigera une capitalisation financière accrue, voire excédentaire advenant l'abandon prématuré des activités.

L'obligation de restauration des sites d'exploration d'une certaine envergure nous semble équitable et pertinente. Bien que ces nouvelles dispositions constituent un effort financier supplémentaire pour l'industrie minière, elles pourraient contribuer à susciter l'adhésion citoyenne pour un développement minier accru, mais respectueux de l'environnement.

Parmi les autres mesures diverses de portée environnementale, l'obligation de soumettre un plan de restauration de la mine avant la tenue des consultations publiques de tout projet d'exploitation reconnaît donc l'importance que cet aspect revêt pour les communautés.

Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'engage dans le projet de loi à créer 50 sites écologiques exceptionnels d'ici 2013, en accord avec les autochtones et les autres membres des milieux régionaux. Il serait néanmoins souhaitable d'accueillir les avis et suggestions des professionnels et scientifiques œuvrant dans le domaine de l'exploration minérale, car les cibles varient considérablement dans le temps. D'autre part, l'industrie s'inquiète d'un morcellement du territoire qui exigerait des voies de contournement, d'où des coûts financiers, environnementaux et stratégiques accrus. Idéalement, il faudrait prévoir des corridors directs réservés vers le littoral et vers les principaux nœuds du réseau routier du sud.

Reste que le MRNF envoie ainsi un message clair sur sa volonté de préserver intacte des parties du territoire québécois et contribuera à élargir l'offre touristique dans ces régions.

RECOMMANDATIONS

En matière environnementale, l'exploitation minière au Québec est un modèle reconnu à l'échelle internationale. Cette exemplarité résulte tant de nos lois, règlements et politiques que des initiatives menées par l'industrie. Évidemment, ces mesures prises dans le but de respecter davantage l'environnement engendrent des coûts supplémentaires directs et indirects pour l'industrie.

Dans ce contexte, l'acquisition d'expertises et la mise au point de technologies exportables en matière d'exploitation minière respectueuse de l'environnement sont à porter au crédit de l'industrie minière. Ces effets induits par l'industrie renforcent notre attractivité comme économie du savoir fondée sur l'innovation.

En conséquence, nous recommandons d'amortir les impacts et les coûts engendrés par la portée élargie et les contraintes de ce nouveau cadre réglementaire, notamment par :

- Le maintien du délai de transition de 5 ans permettant aux exploitants actuels d'amortir les coûts et les contraintes supplémentaires requis pour la révision du Plan de restauration de la mine;
- Un remboursement modulé de la garantie de restauration déposée en cas de cessation prématurée des activités minières;
- Quant au processus de création d'autres aires protégées, l'État devrait considérer les besoins futurs du Québec tant en matière d'exploration minérale que d'accessibilité au territoire, notamment en minimisant les contraintes liées à l'effet d'enclavement.
 - Examiner la possibilité de créer des corridors de circulation réservés à l'industrie dans les zones protégées afin de ne pas nuire tant à l'accessibilité à la ressource qu'au littoral pour le débordement maritime et aux nœuds du réseau routier connecté avec le sud.

D) Associer les communautés au développement

L'accueil réservé lors du dépôt de la Stratégie minérale en juin dernier a révélé des perceptions contrastées selon l'origine des points de vue. Ces positions traduisent pourtant une préoccupation commune à l'égard de l'avenir de l'occupation du territoire. Et à cet égard, le projet de Loi sur les mines pourrait favoriser une meilleure conciliation des usages pour une occupation dynamique du territoire, un enjeu majeur du Québec actuel.

En premier lieu, les communautés sont conviées à participer à la planification de l'utilisation du territoire afin qu'elle reflète un point d'équilibre entre les préoccupations des citoyens et les objectifs d'un développement économique diversifié. Il faudra cependant s'assurer que tout processus de consultation soit à l'abri de dérives où une opposition marginale peut paralyser le projet. L'industrie minière est réputée réceptive aux critiques et suggestions permettant de bonifier un projet. Par contre, il serait néfaste pour notre économie que le processus de consultation devienne une étape redoutée et souvent contre-productive. D'autant plus que la scénarisation des conditions d'exploitation d'un site minier pour toute sa vie utile se révèle déjà une tâche complexe pour l'entreprise.

Dans la même veine, nous appuyons le principe d'une responsabilité accrue pour les MRC en concertation avec les nouvelles Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Ainsi, les instances régionales profiteront de plus d'autonomie dans les « actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources naturelles du territoire⁷ » comme le rappelle la Stratégie minérale.

Mais notre appui à cette nouvelle structure administrative s'accompagne d'une certaine inquiétude quant au risque de complexifier davantage la concrétisation d'un projet minier. Il serait illogique de prôner d'une part la simplification du régime fiscal et d'autre part, de multiplier les structures administratives et réglementaires. Nous citerons à cet effet un autre extrait de la Stratégie minérale : « Il est important de rappeler que les mécanismes de consultations publiques et d'information des citoyens ne se substituent pas aux rôles et responsabilités des promoteurs et des décideurs en ce qui a trait aux décisions portant sur un projet.⁸ »

D'autre part, il nous apparaît essentiel que l'État conserve sa pleine juridiction sur le territoire et la détermination des cibles d'exploitation. Dans le but de faciliter un développement intégré du territoire et associé aux communautés nordiques, le gouvernement s'appuiera sur le **Plan d'affectation du territoire public**, le **PATP**, actuellement en préparation. En théorie, le PATP devrait mettre l'industrie à l'abri de négociations infructueuses avec les communautés. Or, l'histoire récente nous a enseigné que les litiges liés à des revendications territoriales sont

⁷ Stratégie minérale du Québec, p. 40

⁸ Stratégie minérale du Québec, p. 41

déliçats et excèdent largement la responsabilité des entreprises. C'est pourquoi nous réclamons au gouvernement un partage équitable de la responsabilité lors d'ententes négociées impliquant les communautés locales. Au même titre que le pouvoir de concéder une portion du Domaine public, la négociation d'entente découlant d'avantages liés au territoire est du ressort de l'État.

À cet égard, nous devons rappeler que la stabilité sociopolitique du Québec figure comme un avantage fondamental de notre attractivité parmi d'autres territoires compétitifs à travers le monde. Fondé sur une société de droit, le respect garanti du régime de droits miniers par le gouvernement du Québec met à l'abri les actifs des exploitants d'irrégularités, de pratiques douteuses voire d'aliénation. Un tel avantage facilite la levée de capitaux étrangers aux fins d'investissements tant dans l'exploration que dans l'exploitation minière.

Nous tenons à rappeler que nous partageons le point de vue exprimé dans la Stratégie minérale que «pour les régions minières du Québec, le développement minéral signifie l'apport de nouveaux capitaux, la création de nouveaux emplois, le début de nouveaux projets de vie pour les familles venant s'y établir, la hausse du niveau de vie de tous, tant les communautés locales que les communautés autochtones. Cela signifie pour le Québec dans son ensemble une prospérité nous permettant d'investir davantage dans les services publics comme la santé et l'éducation.»

RECOMMANDATIONS

Le Plan d'affectation du territoire public constituera en quelque sorte le canevas du développement futur du territoire québécois. C'est à partir de ce canevas que les instances locales, notamment les **Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire** en concertation avec les MRC, détermineront « les actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources » comme l'énonce la Stratégie minérale⁹. En dernier ressort, cette nouvelle gouvernance régionale devrait donner, toujours selon la Stratégie, « au milieu régional les moyens d'accélérer la création de richesse dans les domaines sous la responsabilité du MRNF¹⁰. »

À cet égard, la FCCQ recommande :

- Que soit finalisé rapidement le **Plan d'affectation du territoire public**, le **PATP**, afin de ne pas entraver la poursuite du développement minier en paralysant le rôle régional des nouvelles instances;
- Que cette nouvelle structure n'alourdisse pas la réglementation et un processus déjà fort complexe;
- Que cette nouvelle structure soit efficace, transparente et imputable auprès de l'État;
- Que l'État conserve son droit de regard et que le ministre conserve un veto afin d'autoriser toute activité minière souhaitable dans l'intérêt supérieur du Québec;
- Que l'État demeure l'unique fiduciaire du territoire en ce qui concerne le régime de droits, notamment quant à la délivrance, à la détermination et à la perception de ces droits;
 - À cet égard, nous réservons notre opinion quant à l'opportunité que les régions obtiennent une part des droits miniers prélevés. Dans une telle éventualité, l'industrie minière ne devrait toutefois pas faire les frais d'une complexification de sa comptabilité.

⁹ Stratégie minérale du Québec, p. 40

¹⁰ Stratégie minérale du Québec, p. 40

E) Assurer la relève de la main-d'œuvre

Le secteur minier a besoin aujourd'hui d'une main-d'œuvre spécialisée dans un environnement aux technologies de pointe. L'époque du mineur travaillant au pic et à la pelle dans un environnement sale et dangereux fait partie du folklore. L'industrie minière du 21^e siècle est de plus en plus automatisée, sécurisée et saine. Elle offre aussi des conditions de travail avantageuses et une rémunération des plus intéressantes. Selon une étude réalisée par Jobboom en 2007, la rémunération peut atteindre jusqu'à 80 000,00 \$ pour un travailleur ayant suivi une formation professionnelle.

L'industrie minière connaît une des plus importantes poussées de croissance de son histoire. D'ailleurs, Emploi Québec prévoit que la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans l'industrie minière devrait se situer entre 2 et 3 % par année au cours des cinq prochaines années.

Pourtant, le secteur des mines doit composer avec une pénurie de main-d'œuvre. Les départs massifs à la retraite de nombreux travailleurs au cours des prochaines années créeront une demande plus élevée pour la relève. Les avancées technologiques de la dernière décennie font en sorte que les nouveaux travailleurs doivent être de plus en plus spécialisés. Nous considérons que les campagnes de mises en valeur des emplois dans le secteur minéral prévu dans la Stratégie minérale sont parmi les moyens les plus urgents à mettre en œuvre pour informer les clientèles scolaires et les travailleurs qui veulent se recycler dans le domaine minier.

Il est à noter que comme il est énoncé dans la Stratégie minérale du Québec, «bien qu'on note une hausse des inscriptions dans les différentes institutions de formation, les besoins actuels et prévisibles demeurent importants et les inscriptions sont insuffisantes pour y répondre.¹¹»

Dans les régions ressources, l'élargissement de l'accès à la formation et au recyclage des travailleurs qui le désirent apparaît prioritaire afin de combler les besoins de l'industrie minière. La formation constitue une option flexible, rapide et avantageuse pour l'industrie et la collectivité. Actuellement, 16 institutions au Québec offrent une quarantaine de programmes liés au secteur minier. Nous croyons que le choix du gouvernement du Québec d'investir et de coordonner les efforts en ce sens est des plus logiques. Il est nécessaire de bien présenter aux jeunes ces emplois dynamiques avec de bonnes possibilités d'avancement. L'idée de cibler les autochtones qui habitent ces régions et aussi les femmes, qui n'occupe que 13 % de ces emplois est aussi très intéressante.

En plus de contribuer à la rétention des travailleurs et à la vitalité de la communauté, la formation solidifie les liens entre l'industrie et les institutions locales d'enseignement dès lors

¹¹ Stratégie minérale du Québec, annexe, p. 48

engagés dans un projet d'avenir commun. De plus, la disponibilité d'un bassin de main-d'œuvre compétente, disponible et stable en raison de son appartenance régionale, contribue à la qualité du climat d'affaires voire à l'expansion et la diversification des activités du secteur minéral. Inversement, le manque de main-d'œuvre pourrait ralentir l'exploitation de notre plein potentiel.

La mise en place de moyens afin de reclasser les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans un autre secteur, notamment l'industrie forestière, en facilitant les procédures d'accès aux formations appropriées ainsi que la mobilité interrégionale est tout à fait opportune. Par exemple, un employé qui travaillait sur une déligneuse dans une scierie et qui veut se recycler pour devenir opérateur de foreuse aurait à suivre une formation qui durerait seulement quelques mois.

Nous souhaitons sincèrement que l'Institut national des mines du Québec, créé en mai dernier, qui a notamment pour mandat de «maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre¹²» atteigne son but et ne vienne pas complexifier le processus en matière de formation. Nous croyons aussi qu'une représentation importante des acteurs de l'industrie minière sur le conseil d'administration de l'Institut maximiserait son efficacité pour expliquer les besoins des entreprises concernant la formation de la main-d'œuvre.

L'autre solution préconisée par le gouvernement qui est de recruter de la main-d'œuvre immigrante est aussi très prometteuse. Historiquement, de nombreux immigrants ont été attirés par une carrière dans l'industrie minière. L'initiative coordonnée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, d'offrir l'opportunité de faciliter la tâche aux employeurs pour faire du recrutement à l'étranger est susceptible de donner de bons résultats à court terme.

¹² Stratégie minérale du Québec, p. 26

RECOMMANDATIONS

Confronté au déclin d'autres activités économiques historiquement structurantes, l'actuel boom du secteur minier recèle pour les principales régions minières de multiples opportunités afin de réorienter leur industrie vers davantage de création de valeurs. En plus d'emplois de qualité au sein des sites d'extraction, la phase d'exploration commande des activités de pointe, notamment en développement d'instrumentation pour l'exploration et l'exploitation, la robotique, les logiciels, la télédétection, les interfaces de recherche. À l'extrémité de la chaîne, la proximité avec la matière première pourrait favoriser l'émergence d'industries de transformation à forte valeur ajoutée, notamment la métallurgie de pointe, les sciences des matériaux et l'ingénierie de l'environnement.

Bien que les activités minières supposent des investissements massifs, une main-d'œuvre qualifiée et extrêmement compétente reste la matière première la plus précieuse pour les régions minières. Les possibilités sont à la hauteur du défi posé par la disponibilité immédiate de la main-d'œuvre afin de répondre tant à l'exploration qu'à la production et à la transformation.

Par conséquent, la FCCQ appuie la création de **l'Institut national des mines** dont la vocation devrait assurer :

- La cohésion des besoins en formation de l'ensemble de l'industrie minière;
- La bonification accélérée d'une offre élargie et arrimée aux besoins réels;
- La simplification de la mise en place des activités de formation;
- La reconnaissance des mesures de formation offertes par l'industrie;
- Une représentation accrue des membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration de cet organisme;

D'autre part, nous appuyons l'intention de procéder à des campagnes d'information auprès des clientèles cibles. À cet égard, nous recommandons pour ces campagnes :

- Une rapidité d'exécution afin de maintenir la compétitivité du Québec;
- Une diversité des moyens et de médias adaptés aux diverses clientèles ciblées, notamment les sans-emplois en région, les jeunes diplômés et les immigrants;
- Une campagne d'image afin de restaurer le déficit de notoriété de l'ensemble de l'industrie minière.

3. Un régime de droits miniers allant à l'encontre de la stratégie minérale

La Stratégie minérale québécoise posait adéquatement les termes d'une équation dont la résolution pourrait s'avérer complexe : «Il y a lieu de revoir le régime fiscal afin de réduire ses coûts d'applications pour les entreprises et le gouvernement.» et « Il apparaît opportun de s'assurer que le régime québécois de redevances minières est mieux adapté au caractère cyclique de ce secteur. (...) L'interrelation entre ces trois volets du domaine minier soit le caractère cyclique du secteur, la juste part des bénéfices provenant de l'exploitation et la création de richesse pose un certain nombre d'enjeux forts délicats qui ont un impact sur la compétitivité du secteur et la maximisation des retombées pour le Québec. Il s'avère donc nécessaire de les examiner et de les traiter simultanément et de prendre le temps nécessaire pour compléter les analyses et les consultations.¹³»

Toutefois, dans le cadre du Discours sur le budget du 30 mars dernier, le ministre des Finances annonçait une importante refonte du régime des droits miniers.

Dans un premier temps, nous croyons qu'il aurait fallu consulter l'ensemble de l'industrie avant de modifier le régime de droits miniers afin de s'assurer de maintenir la compétitivité du régime québécois par rapport aux autres provinces. Par exemple, pendant que le gouvernement du Québec haussera son taux d'imposition minier pour atteindre 16 % en 2012, l'Ontario maintiendra pour sa part le sien à 10 %. De plus, l'Ontario a mis en place des congés d'impôt aux nouvelles mines voulant s'implanter sur son territoire, ce qui jouera certainement un rôle d'attraction auprès des compagnies minières, et ce, potentiellement au détriment du secteur minier québécois.

Une autre mesure qui jouera en défaveur de la compétitivité de l'industrie minière québécoise est sans contredit celle limitant l'allocation pour exploration à 10 % du profit annuel. À cet égard, le Québec fait un peu cavalier seul, car la plupart des autres juridictions présentes dans le secteur minier ne limite pas la déduction des frais d'exploration. Lorsque l'on connaît l'intensité en capital financier nécessaire à l'exploration, et donc le niveau de risque relié à l'exploitation d'un gisement minier, une telle mesure diminuera de façon significative la compétitivité de l'industrie minière québécoise à l'échelle internationale.

De plus, l'adaptation au caractère cyclique du secteur énoncée dans la stratégie minérale n'est pas tenue en compte dans la nouvelle approche « mine par mine » proposée dans le dernier budget. Par exemple, avec cette nouvelle approche, une compagnie possédant plusieurs mines, mais ne générant au total aucun bénéfice dans une année donnée aura tout de même à payer des redevances si au moins une de ses mines s'avère profitable. Bref, on ne tient aucunement

¹³ Stratégie minérale du Québec, p. 20-21

compte du contexte global de l'entreprise et de l'effet que pourrait avoir une mauvaise conjoncture économique sur celle-ci.

Également, les nouvelles règles mises en place pour l'industrie minière dans ce même budget, que ce soit la création de 3 comptes distincts pour l'exploration, l'aménagement et la mise en valeur, ou la nouvelle approche « mines par mine » de détermination des profits, représentent un fardeau administratif important. Ces nouvelles mesures auront notamment pour effet d'alourdir la gestion quotidienne des entreprises œuvrant dans le secteur minier.

En terminant, on ne peut que constater que les modifications au régime minier instaurées dans le dernier budget soulèvent des questions importantes quant à l'atteinte de l'objectif de simplification du régime et de la réduction des coûts d'application tel que stipulé dans la stratégie minérale du Québec. Il en va de même pour l'objectif de tenir compte du caractère cyclique de l'industrie autant que pour celui de la compétitivité du secteur et de la maximisation des retombées pour le Québec. Bref, les récents changements apportés au régime minier vont à contre sens des grands principes énoncés dans la stratégie minérale. À noter que cela est d'autant plus surprenant qu'on ne cesse de vanter le potentiel économique d'un Plan Nord qui repose de façon significative sur l'industrie minière.

Ainsi, nous demandons à ce que le gouvernement du Québec s'assure auprès des acteurs de l'industrie de la compétitivité du nouveau régime de droits miniers et, si après analyse certains correctifs doivent être apportés, qu'il rectifie le tir dans le cadre de la mise en place du présent projet de loi.

Dans un contexte où la demande mondiale pour les matières premières s'intensifie, le secteur des mines représente un fort vecteur de création de richesse pour l'économie québécoise. Ayant à long terme à faire face à des défis majeurs en termes de dépenses publiques et de croissance économique, le gouvernement du Québec ne peut se permettre de se priver du grand potentiel de retombées que recèle l'industrie minière québécoise en nuisant de façon trop importante à sa compétitivité.

Sujet : Engagement du réseau des chambres de commerce pour une stratégie minière qui favorise la vitalité des communautés

- CONSIDÉRANT QUE : au Québec, l'industrie minière est en pleine effervescence.
- CONSIDÉRANT QUE : au cours des dernières années, 1500 emplois ont été créés et l'on prévoit que dans moins de 10 ans, plus de 4000 nouveaux emplois s'ajouteront
- CONSIDÉRANT QUE : en 2003 et 2007, les dépenses en exploration sont passées de 134 millions de dollars à près d'un demi-milliard de dollars
- CONSIDÉRANT QUE : près de 18 000 emplois au Québec sont liés directement au secteur minier
- CONSIDÉRANT QUE : les retombées économiques sont majeures dans plusieurs régions du Québec, notamment dans le Nord québécois qui est devenu le site privilégié pour l'exploration en 2008 avec 71% des nouveaux titres d'exploration
- CONSIDÉRANT QUE : la Stratégie minérale proposée par le gouvernement du Québec représente plus qu'un nouvel encadrement législatif des sociétés minières
- CONSIDÉRANT QUE : elle instaure une cohésion au sein de l'Industrie, outille davantage les régions minières et favorise la mobilisation des communautés autour des enjeux de leur diversification économique et ce, dans une optique de développement durable
- CONSIDÉRANT QUE : la FCCQ a toutefois quelques mesures complémentaires à proposer afin de stimuler l'exploration minière, préserver un climat d'affaires attractif pour les exploitants miniers et d'assurer la relève de la main-d'œuvre
- CONSIDÉRANT QUE : elle souligne également son intérêt à participer éventuellement à l'évaluation du régime de redevance.
- IL EST PROPOSÉ que la Fédération des chambres de commerce du Québec appuie la Stratégie minérale dans une perspective de développement économique d'un secteur porteur d'avenir et de richesse;
- que la Fédération et les chambres de commerce du Québec fassent la promotion de l'importance de l'industrie minière à la fois pour l'avantage concurrentiel qu'elle représente pour les régions ressources et pour l'activité économique qu'elle génère dans la métropole.